

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 5 Mars 2013

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Information du Maire
3. – Budget 2013 - Taux des taxes locales
4. – Vote du Budget primitif 2013
5. – Budget 2013 – Autorisations de programme et crédits de paiement
6. – Budget 2013 – Subvention exceptionnelle
7. – Budget 2013 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
8. – Etude de faisabilité pour la dissimulation du réseau Télécom – Rue Pierre Sémard
9. – Annulation de l'enfouissement du réseau téléphonique France Telecom Rue Jules Ferry
10. – DETR 2013 – Travaux de rénovation de la toiture de la Médiathèque
11. – Convention de mise à disposition de données numériques entre la Direction Départementale des Territoires du Cher et la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER
12. – Prestation de service forestier assurée par l'Office National des Forêts
13. – animateurs ALSH 2013
14. – Convention de partenariat 2013 avec le Conseil Général
15. – Modification du catalogue des voies intercommunales et changement Statutaire
16. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille treize, le cinq Mars à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-six Février s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – BARDIOT Aurélie - MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – TOURTOULOU Marc – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal - DEBOIS Anne-Marie, Adjointes – SANTIAGO Jean-François – CACCIA Didier – BREUILLE Sylvie - MERCIER Nadia – PENNESI Danielle - DELAVAUD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – BEAUDOUX Marie-Claude – POULAIN Jean-Pierre – MARGUERITAT Héliane - BERGER Marie-Noëlle – ROUSSEAU Eva.

Etaient représentés : Mrs et Mmes FAIDEAU Catherine – GAUTRIN Martine - POLLET Evelyne – TEILLET Jean-François – GOUPIL Antoine avaient respectivement remis leur pouvoir à Mrs et Mmes DEMAY Françoise – BERGER Marie-Noëlle – BARDIOT Aurélie - CACCIA Didier – JACQUET Marc

Absents excusés : M. LAPIS Rodolphe – Mme TOURNEZIOT Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASNE

En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Votants : 27 Absent : 2

1. – ADOPTION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

2. – INFORMATIONS DU MAIRE

- Arrêté préfectoral complémentaire n° 20123-DDCSPP-024 du 30 Janvier 2013 autorisant la Société LISI AUTOMOTIVE à modifier et étendre l'activité de travail mécanique et de lavage des métaux pour l'établissement qu'elle exploite au 15 Rue pasteur – SAINT FLORENT SUR CHER.
Document relevant de la réglementation des Installations classées soumises à autorisation et devant être porté à la connaissance du Conseil municipal.

3. - BUDGET 2013 : TAUX DES TAXES LOCALES

Présentation par Monsieur Mars JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2013, il est décidé de reconduire les taux des taxes locales à l'identique de ceux votés pour l'exercice 2012, soit :

- Taxe habitation (TH) : 20.87%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.29%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 35.06%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21.24%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le maintien des taux des taxes pour 2013.

4. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances expose qu'après avoir présenté le projet de budget à la Commission des Finances du 19 février 2013, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget primitif 2013, annexé à la présente, de la manière suivante :

1. - par chapitres pour ce qui concerne la section de fonctionnement
2. - pour ce qui concerne la section d'investissement par opérations en dépenses d'équipement, opérations financières dépenses et recettes

Chapitre	Libellé Chapitres	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	27	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	22	0	5
014	Atténuation de produits	27	0	0
65	Autres charges de gestion courante	27	0	0
66	Charges financières	27	0	0
67	Charges exceptionnelles	27	0	0
022	Dépenses imprévues	27	0	0
023	Virement à la Section d'Investissement	27	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	0	0
RECETTES				

013	Atténuation de charges	27	0	0
70	Produits des services du Domaine et Ventes diverses	27	0	0
73	Impôts et Taxes	27	0	0
74	Dotations, subventions de participations	27	0	0
75	Autres produits de gestion courante	27	0	0
77	Produits exceptionnels	27	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	0	0

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2013 : 12 218 608.72€ répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 649 711.65€

DEPENSES : **VOTE : 8 625 802.61€** RAR 2012 : 23 909.14€

RECETTES : **VOTE : 8 649 549.75€** RAR 2012 : 162.00€
dont R002 : 300 147.75€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 568 896.97€

DEPENSES : **VOTE : 3 470 823.23€** RAR 2012 : 98 073.74€
Dont D001 : 927 370.19€

RECETTES : **VOTE : 3 323 605.97€** RAR 2012 : 245 291.00€

N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
10	Espaces verts et environnement	27	0	0
11	Autres bâtiments	27	0	0
13	Mission Locale	27	0	0
14	Centre Aragon	27	0	0
15	Cinéma Le Rio	27	0	0
16	Restaurant scolaire	27	0	0
17	Médiathèque	27	0	0
30	Salles municipales	27	0	0
50	Pôle Associatif	27	0	0
60	Pôle Enfance	27	0	0
74	Bâtiments scolaires	27	0	0
76	Hôtel de Ville	27	0	0
77	Centre technique municipal	27	0	0
79	Travaux de voirie	27	0	0
80	Opérations foncières	27	0	0
81	Bâtiments sportifs	27	0	0
791	Travaux VRD quartier Champ des Vignes	27	0	0

Hors opérations	Opérations financières (réelles et ordre)			
	Dépenses	27	0	0
	Recettes	27	0	0

Interventions :

Madame PENNESI fait remarquer que l'article 6237 – Publications prévoit la publication d'un ouvrage en langue étrangère, du fait qu'il s'agit d'un document à destination touristique, pourquoi n'est-ce pas FERCHER qui a la compétence Tourisme qui édite la brochure ?

Madame LASNE : le guide est créé et étudié par des bénévoles depuis 2008, et il s'avère qu'il faut le refaire et le réimprimer dans un premier temps en français, il est vrai qu'en langue étrangère c'est plus cher. Il est surtout distribué lors de la fête du patrimoine.

Monsieur DELAVAUD demande qu'il y ait plus de communication avec FERCHER pour éviter de telles dépenses. C'est indispensable de réaliser des économies.

Monsieur le Maire demande qu'il y ait un contact avec FERCHER.

Madame PENNESI fait savoir par la suite que son groupe votera le budget mais s'abstiendra sur le chapitre dépenses de personnel car il n'apprécie pas que le nombre de contrat avenir initialement prévu pour deux recrutements est réduit à un et que celui qui est maintenu concerne l'encadrement des jeunes adolescents lors de la tenue des ateliers, car ce poste doit être confié à quelqu'un qui a de l'expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 27 voix Pour sur les données financières du Budget principal 2013, sauf pour le chapitre 012 –Charges de personnel et frais assimilés- voté par 22 voix Pour et 5 abstentions.

5. - BUDGET 2013 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME et CREDITS DE PAIEMENT

Présentation par Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

La procédure relative au vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P. / C.P.) est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que la procédure des A.P. / C.P. vise à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle en planifiant la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique ;

Considérant qu'elle favorise l'amélioration de la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

Considérant que les A.P. constituent la limite supérieure du financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Considérant dans ce cadre que chaque A.P. comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des C. P. La somme des C.P. doit être égale au montant des A.P. Ne sont concernés par la procédure que les investissements directs ;

Considérant que les reports de C.P. non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification du tableau des A.P. / C.P. se fera par délibération du conseil municipal ;

Considérant le lancement par la commune depuis le budget 2010 de programmes d'investissement sous le format d' A.P / C.P. Des révisions ont été effectuées annuellement, dont la dernière date du conseil municipal du 15 janvier 2013 ;

Il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la mise en place à compter de 2013 d'un nouveau programme (AP n° 6), et d'effectuer une révision de l'AP n° 5. Il est à noter que l'A.P. n° 4 –BASSIN D'ORAGE- s'est soldée en 2012.

L'annexe B2-1 du budget primitif 2013 est dûment complétée, le détail des AP/CP est rappelé ci-après :

I) AP / CP mis en place au budget primitif 2013 :

Autorisation de programme :

N° 6 – CONCESSION ET TRAVAUX

**D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DU
BOIS D'ARGENT**

Montant global : 3 294 721€

Durée : 20 ans

Crédit de paiement :

<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>au delà</u>
210 000€	417 900€	2 666 821€

3 294 721€

II) Révision de l'AP n° 5 –EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE- :

Crédits de paiement :

AVANT REVISION :

Montant global de l'AP : 261 479€

<u>2012</u>	<u>2013</u>
31 285€	230 194€

REVISION : + 18 132€

Réajustement des crédits après la prise en compte :

- Réfection de la couverture bac acier,
- Reprise du mur mitoyen.

APRES REVISION :

Montant global de l'AP : 279 611€

Crédits de paiement :

<u>2012</u>	<u>2013</u>
31 285€	248 326€

279 611€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la création de l'AP n° 6 et la révision de l'AP n° 5

6. - BUDGET 2013 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, expose que dans le cadre des subventions attribuées aux associations, il a été décidé de répondre favorablement à une demande de subvention de fonctionnement à caractère exceptionnel formulée par la Chorale VICUS AUREUS de St Florent s/Cher.

En effet, l'association souhaite créer un nouveau spectacle intitulé « J'ai la mémoire qui chante » pour lequel un soutien financier est nécessaire. Une première représentation pourrait être programmée à la mi-novembre au Centre Louis Aragon de St Florent s/Cher.

Comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable, le montant de cette aide qui a été arrêtée à 500€ est portée au budget primitif 2013 à l'article 6745 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

7. - BUDGET 2013 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

Présentation par Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

A- SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'UNION SPORTIVE FLORENTEISE (USF) :

Afin de procéder à l'achat de 2 paires de buts de football gonflables, l'Union Sportive Florentaise a sollicité une aide financière auprès de la commune (courrier du 2 décembre 2012).

Lors de la réunion d'attribution des subventions aux associations du 29 janvier 2013, il a été retenu que la ville verserait en 2013 une subvention d'équipement de 292€ comme il était souhaité par l'association –soit 1/3 du coût d'achat-.

Comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable, le montant de cette aide qui a été arrêtée à **292€** est portée au budget primitif 2013 en section d'investissement à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériel et études».

B- SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LE COMITE DES FETES SOCIO-CULTUREL DE ST FLORENT SUR CHER :

Afin de procéder à l'achat d'un barnum, de tables et de bancs, l'association florentaise « COMITE DES FETES SOCIO-CULTUREL » a sollicité une aide financière auprès de la commune (courrier du 7 janvier 2013).

Lors de la réunion d'attribution des subventions aux associations du 29 janvier 2013, il a été retenu que la ville verserait en 2013 une subvention d'équipement de 1 000€. Le coût total des acquisitions envisagées s'élevant à 6 800€.

Comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable, le montant de cette aide qui a été arrêtée à **1 000€** est portée au budget primitif 2013 en section d'investissement à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériel et études».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le versement de ces deux subventions d'équipement.

8. - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU TELECOM – RUE PIERRE SEMARD

Monsieur MORINEAU Claude, Adjoint délégué aux travaux, précise que dans le cadre de la programmation 2013, des travaux de VRD et d'enfouissement de réseaux sont prévus Rue Pierre Sémard.

France Telecom vient de faire parvenir une étude de faisabilité sur la dissimulation des réseaux pour une prise en charge par la Commune revenant à 39 908.58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune et France Telecom contractualisant les modalités techniques et financières.

9. - ANNULATION DE L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE France TELECOM RUE JULES FERRY

Monsieur Claude MORINEAU, Adjoint délégué aux Travaux expose que par délibération n° 20103/02/07 du 5 Février 2013, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un devis France Telecom permettant la réalisation de l'enfouissement du réseau téléphonique Rue Jules Ferry.

Les travaux de VRD et d'enfouissement du réseau ayant été retiré du Budget 2013, il convient d'annuler la délibération et de dénoncer le devis (10 538.18 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tout document relatif à l'annulation de cette opération.

10. - DETR 2013 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, précise que par délibération n° 2013/02/04, le Conseil municipal a approuvé la saisine des services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention pour les travaux de rénovation de la toiture de la Médiathèque.

Or, un arrondi de centimes a faussé le plan de financement de l'opération, il est demandé au Conseil d'approuver le nouveau plan ci-après présenté :

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Suppression des toitures translucides	8 015.80	DETR 2013 : 30 %	4 956.33
Réfection de chéneaux	1 852.60	Participation Commune : 70%	11 564.77
Plafonds suspendus	6 652.70		
MONTANT HT	16 521.10	MONTANT HT	16 521.10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce nouveau plan de financement.

11. - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU CHER ET LA COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER

Monsieur le Maire expose que par courrier du 27 Novembre 2012, la Direction départementale des Territoires du Cher a fait connaître qu'elle a procédé à la numérisation de l'ensemble des documents d'urbanisme existants dans le département dont le Plan local d'urbanisme de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER, comprenant les plans de zonage ainsi que les prescriptions, les données informatives et le règlement. La numérisation a été effectuée selon le cahier des charges pour la numérisation des documents d'urbanisme en Région Centre, conformément aux prescriptions de la CAVADIS (Commission de Validation des Données pour l'Information Spatiale).

L'utilisation des documents d'urbanisme numérisés permet de favoriser le partage et les échanges d'information entre collectivités, services de l'Etat, bureaux d'études ; de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'analyse de la faisabilité des projets et l'information des usagers. Elle simplifie les mises à jour au gré des modifications ou des révisions de ces documents.

La mise à disposition des données et de leurs futures mises à jour ainsi que l'utilisation du résultat des traitements est gratuite pour les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

12. - PRESTATION DE SERVICE FORESTIER ASSUREE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire explique que l'Office National des Forêts vient de faire parvenir un devis concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage s'élevant à 936.00 € HT pour un volume de 313 m3 soit 480 stères.

Interventions :

Monsieur DELAVAUZ explique qu'il votera contre ce point car la gestion de la forêt communale n'est pas suivie par la Municipalité et parce que l'agent ONF a déclaré qu'il ne pourrait plus attribuer de coupes de bois à toutes les personnes qui en demandent. Pour mémoire en 2012, il explique que 65 personnes ont sollicité l'attribution d'une coupe de bois, 15 personnes ont été attributaires, 1 n'a pas été convoquée et que des personnes de communes extérieures ont été tirées au sort.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction sur la gestion des bois communaux par l'ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise par 20 voix Pour, 6 abstentions et 1 contre, le Maire à signer le devis.

13. - ANIMATEURS ALSH 2013

Madame BARDIOT, Adjoint aux Affaires Enfance Jeunesse fait part qu'en raison de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les petites vacances (dont hiver, printemps, Toussaint) et pendant l'été 2013, le recrutement de personnels animateurs chargés de l'encadrement des enfants s'avère nécessaire.

Un contrat de travail sera établi par agent, précisant une rémunération à la vacation selon le barème suivant :

- Directeur avec BAFD ou équivalent 52,00 €
- Directeur stagiaire BAFD ou équivalent 51,00 €

- Directeur adjoint	47,00 €
- Responsable de groupe	42,50 €
- Animateur BAFA ou équivalent	39,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	37,00 €
- Animateur non stagiaire BAFA	29,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les contrats de travail saisonniers avec les personnes recrutées.

14. - CONVENTION DE PARTENARIAT 2013 AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Cher a décidé de reconduire son soutien à la politique culturelle de la Ville de SAINT FLORENT SUR CHER en lui attribuant une subvention de 5 000 € pour la saison culturelle 2013 du Centre culturel Louis Aragon et du Cinéma Le Rio.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de partenariat entre le Département du Cher et la Commune pour l'année 2013.

Cette convention prend effet lors de sa notification jusqu'au 31 Décembre 2013.

15. - MODIFICATION DU CATALOGUE DES VOIES INTERCOMMUNALES ET CHANGEMENT STATUTAIRE

Monsieur Claude MORINEAU, Adjoint délégué à l'Urbanisme informe qu'après notification du Conseil communautaire FERCHER Pays Florent ais de sa délibération n° 2013/01/09 en date du 23 Janvier 2013 par laquelle il s'est prononcé suite à la modification du catalogue des voies intercommunales et changement statutaire ;

Après avoir consulté la liste des voies d'intérêt communautaire annexée à cette délibération concernant le neuf communes membres : CIVRAY, LUNERY, PLOU, PRIMELLES, SAINT FLORENT SUR CHER, VILLNEUVE SUR CHER, SAINT CAPRAIS, MAREUIL SUR ARNON et SAUGY ;

Considérant que dans le cadre de la compétence optionnelle : « création, aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire » et conformément à l'Article L 5211-17 du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que tout transfert de compétence est décidé par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres en se prononçant sur l'intérêt communautaire des voies communales.

Suite au nouveau classement des voies communales de MAREUIL SUR ARNON et de SAUGY ainsi que de leur mise à jour dans chaque commune, à leur nouvelle dénomination ainsi qu'à leur longueur actualisée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la modification du catalogue des voies intercommunales et changement statutaire annulant et remplaçant la liste des voies communales transférées à la Communauté de Communes annexée à la délibération n° 2006/06/19.

16. - DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Signature de l'avenant au contrat de location de la Renault Clio immatriculé AB 322 DC (1ère mise en circulation 09/06/2009) Durée 1 an – Montant mensuel : 314.12 €. Contrat déposé en Préfecture du Cher 12/02/2012

Fait à Saint-Florent-sur-Cher, le 14 Mars 2013

La Secrétaire de séance,



M. LASNE